

ENGAGEMENTS PAR INTERNET

Depuis la saison 2007, les clubs peuvent engager leurs coureurs par Internet. A cet effet, les Présidents de clubs ont reçu un code et un mot de passe.

Le code correspond au numéro du club sous la forme suivante : département/numéro de club (XXXXX). Le mot de passe a été créé de façon aléatoire par le logiciel. Il est sous l'entière responsabilité du Président du club.

Dans le cas où un Président désire modifier son mot de passe, il pourra en faire la demande par écrit au Comité d'Ile de France en précisant l'ancien et le nouveau mot de passe. Ce dernier entrera en vigueur au maximum une semaine après réception de la demande.

Les engagements par internet sont possibles pour les épreuves sur route et sur piste pour toutes les catégories (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégories, juniors, Pass Cyclisme, dames, cadets et minimes), du calendrier régional, sauf pour les courses à étapes et les épreuves dont l'engagement doit être fait auprès de l'organisateur.

Mode opératoire :

1. Les engagements peuvent se faire jusqu'à la veille du jour de la prise des engagements au comité, pour entrer dans le tour normal. Les engagements pour les courses non complètes seront possibles jusqu'à la date limite, soit 4 jours francs avant la course (mercredi pour le dimanche).

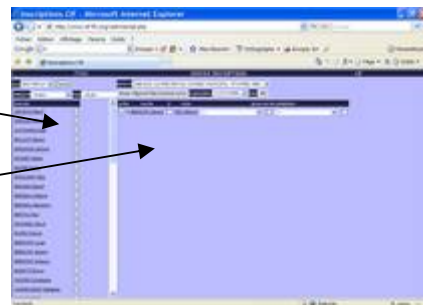
2. Sur la page d'accueil, cliquer sur la rubrique : « ENGAGEZ-VOUS PAR INTERNET »

3. Entrer le login du club et le mot de passe

4. Choisir la course dans le menu sur la partie droite du tableau. Attention, les courses sont prévues pour plusieurs semaines et plusieurs catégories. Ne pas se tromper d'épreuve au moment de l'engagement.



5. Choisir le coureur dans la liste et cocher la petite case face au nom. Continuer pour les autres coureurs à engager.



Si vous engagez vos coureurs au prix d'équipe, Cochez la petite case en haut de la liste de vos coureurs. Lorsque vous avez sélectionné tous vos coureurs, cliquez sur « valider ».

Lorsque vous engagez un coureur, un numéro provisoire apparaît avant le nom. Ce numéro n'est pas un numéro de dossard, mais un numéro d'ordre correspondant aux coureurs déjà engagés par internet dans l'épreuve.

L'ordre des engagements tient compte : de la priorité organisateur et co-organisateur, du détenteur du Challenge et enfin de l'ordre des séries et des groupes. A noter : l'ordre des séries et des groupes n'est plus valable pour les nocturnes à compter de la saison 2009, l'engagement se faisant au fil de l'eau (1^{er} arrivé, 1^{er} servi).

6. L'erreur est récupérable jusqu'à la clôture des engagements pour les courses déclarées non-complètes. Vous pouvez ainsi enlever, ajouter ou remplacer un coureur.

7. En cas d'erreur de catégorie, un message apparaît, vous pouvez confirmer l'entrée si vous êtes sûr de l'engagement, sinon « retour ».



8. Si la course dépasse la limite, les coureurs engagés sont surlignés en vert. Ils risquent donc de ne pas être engagés dans la course choisie. Lorsqu'une épreuve est limitée en nombre, les responsables des engagements au comité modifieront le nombre limite pour ne pas « couper » les engagements d'un même club. La procédure est exactement la même que celle qui existe avec les engagements par bulletins.



9. Les coureurs qui, par leur activité professionnelle, pouvaient être absents dans une épreuve dans laquelle ils étaient engagés, sans justification particulière (policiers, pompiers, gendarmes, etc...) continueront à bénéficier de l'exemption de sanction financière.
10. LES DROITS D'ENGAGEMENT : Une provision sera demandée aux clubs, qui correspondra à environ deux mois d'engagement. Ce compte sera indépendant du compte club. Les clubs devront donc veiller à ce que le compte soit toujours provisionné, afin que ses coureurs puissent être engagés par internet. Au cas où un club n'a pas la possibilité matérielle de provisionner son compte, il devra engager ses coureurs par bulletin avec un chèque du montant des engagements.
11. PRECISION : le logiciel classe les coureurs dans l'ordre alphabétique à l'intérieur du même club, sauf pour les engagements faits après le jour des engagements. Merci de faire de même sur le bulletin papier. Les listes des engagés seront établies selon les critères du logiciel, par club, et par ordre alphabétique des coureurs, sauf pour les engagements faits après le jour des engagements au CIF.

La commission de la route reste à l'écoute des responsables des engagements dans les clubs, et des organisateurs, comme elle le faisait auparavant, pour répondre aux questions qui pourraient lui être posées concernant cette procédure. Si des problèmes surviennent, ne vous découragez pas, mais faites-nous remonter l'information, pour que nous puissions agir auprès de l'informaticien qui a préparé ce programme.

[PAGE DES ENGAGEMENTS](#)